



## AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-331

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière adjointe, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-331**, intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 8C* ».

Ce règlement vise notamment à modifier la grille des spécifications de la zone 8C insérée à l'Annexe 2 du *Règlement de zonage numéro 2009-151* afin d'ajouter de nouveaux usages quant à la miellerie (sans agriculture) et d'hydromellerie (vente et consommation sans nourriture) selon les normes prescrites pour la classe débit de boisson (C-7).

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse [greffe@villeport-cartier.com](mailto:greffe@villeport-cartier.com), aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022.

La greffière adjointe,

  
M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ